

**Mission d'architecte-urbaniste, paysagiste, mobilité et démarche environnementale**  
**Etudes urbaines**  
**PROCEDURE FORMALISEE**

**1. Identification de l'organisme qui passe l'accord cadre**

TERRITOIRES PUBLICS, Mandataire agissant au nom et pour le compte de Rennes Métropole  
1 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz – CS 50 726 - 35207 RENNES CEDEX 2  
Tél : 02.99.35.15.15

**2. Procédure de passation**

Procédure avec négociation en application des articles R.2161-12 à R.2161.20 du code de la commande publique.

**3. Objet de l'accord cadre et lieu d'exécution**

Mission d'architecte-urbaniste, paysagiste, mobilité et démarche environnementale – Etudes urbaines  
L'accord-cadre mono attributaire a pour objet d'établir les termes régissant les marchés subséquents à passer pour la réalisation des prestations suivantes :

- Elaboration d'un plan de cadrage
- Elaboration d'un plan guide d'aménagement de l'ensemble du secteur
- Etudes urbaines préalables au dossier de création de ZAC sur un secteur défini
- Communication-Concertation
- Interventions-réunions spécifiques

Secteurs Porte du Bois de Soeuvres - Communes de Rennes, Chantepie, Vern sur Seiche

Accord cadre mono attributaire à marchés subséquents dont le montant maximum (sans minimum) est fixé à 350 000 € HT.

**4. Durée du marché**

La durée du marché est de 4 ans à compter de la notification du marché  
Date prévisionnelle de démarrage : mai 2023

**5. Modalités de retrait du dossier de consultation**

Le dossier de consultation est disponible en accès libre et complet uniquement par voie dématérialisée sur la plateforme Achat Public à l'adresse suivante : <https://territoires.achatpublic.com>.

**6. Lieu et conditions de remise des plis**

Les plis contenant les candidatures et les offres seront obligatoirement remis par voie électronique sur la plateforme <https://territoires.achatpublic.com>.

**7. Justificatifs à produire**

Concernant les justificatifs à produire, les candidats doivent se référer au règlement de la consultation.

**8. Critères de sélection des candidatures**

Le pouvoir adjudicateur a décidé que le nombre minimum de candidats autorisés à soumissionner est de 3 et le nombre maximum de candidats autorisés à soumissionner est de 5.

Les critères retenus pour sélectionner les candidatures sont, par ordre d'importance relative décroissante, les suivants :

1. Capacités professionnelles
2. Capacités techniques
3. Capacités financières

**9. Critères pondérés de jugement des offres**

Valeur technique : 60%  
Prix : 40%

**10. Renseignements administratifs et techniques**

Les échanges s'effectueront uniquement sur la plateforme de dématérialisation Achat Public.

**11. Procédure de recours**

Instance chargée des recours : Tribunal Administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes

**12. Date limite de remise des candidatures**

Le 15 novembre 2022 à 17h00

**13. Numéro de parution au JOUE**

Avis n°3906314

**14. Date d'envoi à la publication**

Le 04 octobre 2022